

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 04 décembre 2025

DCC2025-114 Extension de la maison de santé de SAULX – Contrat « Territoires en action »

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 19 h 30, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de COLOMBE-LÈS-VESOUL, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Marie PHILIPPE, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Jean-François HUOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (8)

Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Sylvie PHILIPPE à Hervé CHAMAGNE, Francis THOMAS à Véronique LOUIS, Hervé LE CAIN à Laurence COURTOY, Hervé EPLE à Éric FRECHIN, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents excusés (3)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Jean-Louis CHOBARD.

Absents non excusés (3)

Nicolas PAILLOTTET, Mickaël MUHLEMATTER, Marie-Pierre DUPRE.

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération s'élève désormais à 1 009 340,00 € HT et que le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Études	153 640,00 €	DET R	381 416,00 €	38,00%
Frais annexes	12 340,00 €	Région - CTEA	125 000,00 €	12,00%
Travaux	843 360,00 €	Département - PACT 2	302 802,00 €	30,00%
		Autofinancement	200 122,00 €	20,00%
Total	1 009 340,00 €	Total	1 009 340,00 €	100,00%

Le Président propose au conseil communautaire :

- de rappeler que le Président a reçu délégation du conseil communautaire pour réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeur et établir les plans de financement nécessaires à l'élaboration des dossiers ;
- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- de préciser qu'en vertu de la programmation du 20 juin 2024, le projet est inscrit dans le « Contrat Territoires En Action » porté par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et convenu avec le Pays Vesoul Val de Saône ;
- préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

(Abstentions : Hervé LE CAIN, Laurence COURTOY)

Fait à SAULX, le 04 décembre 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état